

La rétribution en temps de crise

La rétribution, au sens large, inclut la rémunération (salaires et parts variables) et les dispositifs collectifs (intéressement, participation, abondements et avantages divers). Les crises sont propices aux tentatives des employeurs de réduire la rémunération des personnels. Chez Orange, la question se pose comme ailleurs et c'est la ténacité de FOCom qui fait souvent peser la balance dans le bon sens. La négociation salariale en cours, dont nous ignorons à cet instant l'issue, en est un très bon exemple : la ténacité de FOCom est déterminante pour porter vos intérêts.

Mais le pouvoir d'achat, c'est aussi la rétribution collective. Elle est composée de la participation, de l'intéressement ainsi que des avantages obtenus dans le cadre de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (PEG et PERCO), tout ceci grâce aux accords négociés par FOCom. Dans cette période très secouée sur les marchés financiers, il est légitime de regarder ce que devient l'épargne collective des personnels d'Orange.

La pandémie de covid-19 a mis à mal l'économie mondiale et les places boursières ont été touchées. L'impact sur les placements financiers s'est ressenti dès le mois de mars. Les analystes du gestionnaire de fonds Amundi prévoient que les conséquences de ces 3 mois de crise mettront, à l'échelle mondiale, 24 mois pour se résorber.

Les conseils de surveillance des fonds communs de placement dans lesquels FOCom défend votre épargne (dans le PEG et le PERCO), contrôlent la politique d'allocation d'actifs des gestionnaires, dans le respect des règlements des fonds, afin de limiter les risques en cas de baisse des cours de bourse.

Si nous comparons les dispositifs d'épargne salariale et d'actionnariat réservés aux salariés d'Orange, à ceux d'autres entreprises, nous constatons que nous avons des fonds bien conçus et robustes, sur lequel l'impact de la crise est, pour l'instant, relativement limité.

Par exemple, un salarié qui avait prévu un dé-

part en retraite à court terme (moins de deux ans), ne sera pas ou peu pénalisé et pourra débloquer son PERCO dans de bonnes conditions, surtout s'il a choisi d'investir dans le PERCO piloté. Dans ce cas, l'essentiel de son épargne est réparti en « monétaire euro » et il aura donc peu subi la baisse de la bourse : moins 0,24% sur le monétaire euro entre le début de l'année et fin mai.



Les compartiments « actions » du PEG et du PERCO ont évidemment davantage souffert et il faudra patienter pour retrouver le niveau des cours d'avant la crise. On peut toutefois noter que les rendements servis sur les actions et les avantages à la souscription (pour Orange Actions) améliorent la rentabilité globale de ces placements. En cas de crise, la chute paraît moins rude, surtout si on regarde quel était l'investissement de départ.

Parmi les éléments qui renforcent l'attractivité des dispositifs du PEG comme du PERCO, il y a les abondements qui apportent de la performance à vos placements: jusqu'à 1 100 euros

cette année (600 pour le PEG et 500 pour le PERCO) au titre des versements effectués directement ou des placements de tout ou partie de la participation ou de l'intéressement. Les transferts du CET vers le PERCO (5 jours par an autorisés chez Orange) donnent également lieu à abondement, cela peut représenter plusieurs centaines d'euros selon la valeur des jours transférés. Tous ces avantages sont le produit de négociations auxquelles FOCOM a participé activement.

FOCOM défend vos intérêts, et restera à vos côtés pour défendre votre pouvoir d'achat ainsi que votre épargne et vos investissements.

Tableau des performances des principaux compartiments du PEG et du PERCO entre début 2020 et fin mai 2020 (source Amundi)

PEG	
DYNAMIS SOLIDAIRE	- 2,53%
EVOLUTIS	- 2,76%
EQUILIBRIS	- 0,53%
ORANGE ACTIONS CLASSIQUE	- 18,29%

PERCO (piloté)	
MONÉTAIRE EURO	- 0,24%
OBLIGATIONS EURO MONDE	- 0,74%
ACTIONS EURO MONDE	- 12,82%



J'adhère à FOCOM en ligne



ÉCRIVEZ-NOUS

martine.bayard@fo-com.com